

#### OFFICE NATIONAL DE LA TELEDIFFUSION

\*\*\*\*\*

CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION N° CS-41-23/UISC/ONT

## **PORTANT SUR:**

L'acquisition de consommables Informatiques « cartouches imprimantes& photocopies »

\*\*\*\*\*



## OFFICE NATIONAL DE LA TELEDIFFUSION

\*\*\*\*\*

# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES DE LA CONSULTATION N° CS-41-23/UISC/ONT

#### **PORTANT SUR:**

L'acquisition de consommables Informatiques « cartouches imprimantes& photocopies »

#### CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

#### **A- DISPOSITIONS GENERALES**

#### ARTICLE 1- OBJET DE LA CONSULTATION

L'office National de la Télédiffusion, la Direction de l'informatique et des systèmes de communication se propose de lancer sur la plateforme TUNEPS, une consultation, en lot unique, en vu de conclure une commande sous le N°CS-41-23/UISC/ONT pour l'acquisition des cartouches pour imprimante.

## Obligations: Tous les articles consommables informatiques doivent :

- Etre des produits d'origine (non adaptables ou recyclés).
- Avoir une date de péremption minimale d'un an à partir de la date de leur livraison. Les dates de péremption ainsi que l'origine du fabricant doivent figurer sur les emballages des articles objets des livraisons.

#### Complétude:

L'offre doit comprendre un lot unique portant sur la totalité des articles définis conformément aux items du bordereau des prix et du détail estimatif.

#### **Variantes**

Chaque soumissionnaire doit présenter une seule offre de base sans variante. Toute variante ne sera pas prise en considération

#### NB:

La soumission doit comporter une offre financière unique relative à la fourniture des articles demandés. Toute soumission comportant plusieurs offres financières relatives un article ou une offre partielle sera rejetée.

#### **ARTICLE 2- DEFINITIONS ET INTERPRETATION**

Il sera attribué aux termes rencontrés dans le cahier des charges les significations suivantes :

- "ONT" désigne l'Office National de la Télédiffusion, partie contractante et englobe les représentants dûment mandatés.
- "Soumissionnaire" désigne toute personne morale ayant retiré le cahier des charges et avoir soumis une offre en réponse à ce cahier des charges à titre individuel ou solidaire avec d'autres personnes morales.
- "Fournisseur" désigne le fournisseur dont la soumission a été retenue par l'ONT et englobe les représentants, successeurs et ayant droit légaux dudit Fournisseur.
- "Fournitures" signifient tous les équipements, matériels, et accessoires que le Fournisseur est tenu à livrer à l'ONT en exécution de la commande à passer.
- "Prestations " signifient tous les services de reconnaissance des sites, d'installation, d'essais, de mise en service, de réception et d'assistance technique ainsi que la formation des techniciens de l'ONT.
- "Origine" signifie le lieu où les fournitures sont produites ou le lieu à partir duquel les services sont rendus.
- Sous réserve des exigences du contexte, il sera attribué aux termes rencontrés dans le dossier de la consultation les significations suivantes;
- "Marché" ou "Contrat" signifie l'accord écrit passé entre l'Office et le Fournisseur pour la fourniture des biens et de services spécifiés dans cette consultation.
- "Montant du marché" signifie le prix contractuel payable au fournisseur pour l'exécution complète et satisfaisante de ses obligations contractuelles.

#### ARTICLE 3- SOUMISSIONNAIRES ADMIS A PARTICIPER

- Cette consultation s'adresse aux personnes physiques ou morales capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires tant au plan professionnel que technique et financier en vue de la bonne exécution de leurs obligations.
- Les personnes physiques ou morales qui sont en situation de redressement amiable ou judiciaire conformément à la réglementation en vigueur peuvent contracter des marchés publics pourvu que la bonne exécution du marché ne soit pas compromise.

#### ARTICLE 4- ECHANGE DE CORRESPONDANCES

Pour l'échange de correspondances, l'adresse de l'Office est la suivante :

Office National de la Télédiffusion: Cité Ennacim I – Borjel; 1002 Tunis;

FAX: 71.904.923; TEL: 71.188.000

#### ARTICLE 5- RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

A partir de la publication de l'avis de la consultation sur la plateforme nationale des achats publics en ligne TUNEPS et sur le site internet de l'Office National de la Télédiffusion, les sociétés intéressées par la présente consultation peuvent télécharger gratuitement le cahier des charges sur le site www.tuneps.tn .

L'Office National de la Télédiffusion est dégagé de toute responsabilité en ce qui concerne l'intégrité du cahier des charges et ses amendements au cas où ils n'ont pas été obtenus directement via la plateforme nationale des achats publics en ligne TUNEPS.

#### ARTICLE 6- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire doit expressément indiquer que son offre reste valable pendant soixante (60) jours comptés à partir de lendemain de la date limite de remise des offres fixée par l'ONT et déclarer que, pendant toute cette période, il renonce expressément et sans réserve, au droit de retirer cette offre ou d'y apporter un quelconque amendement et/ou correction à moins que l'ONT, ne le demande expressément.

Toute offre valable pour une période plus courte sera écartée et considérée comme étant non conforme aux conditions de la consultation.

#### **ARTICLE 7- CAUTION PROVISOIRE**

Chaque soumission doit être accompagnée d'une caution bancaire provisoire d'un montant fixe qui s'élève :

Consultation pour l'acquisition de	Trois cent Dinars tunisiens
consommables informatiques et cartouches	(300,000 Dinars tunisiens).
pour imprimantes	

La caution bancaire provisoire se présente sous forme d'une caution bancaire inconditionnelle émise par une Banque Tunisienne et payable à la première demande de l'Office et prorogeable sur sa demande. Cette caution doit être valable pendant 60 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

#### Toute offre non accompagnée du cautionnement prévu sera écartée par l'ONT.

La caution bancaire provisoire peut être remplacée par un engagement d'une caution personnelle et solidaire émanant d'une institution financière agrée par le ministre des finances.

Le cautionnement provisoire ou la caution qui le remplace est restitué comme suit :

- 1- aux soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues et ce après le choix du titulaire de la commande ;
- **2-** au titulaire de la commande après constitution du cautionnement définitif, et ce dans un délai de vingt (20) jours à partir de la notification de la commande.

La caution bancaire provisoire ou la caution qui la remplace est saisie dans les cas suivants:

**a-/** Si un soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié sur le modèle de la lettre de soumission.

**b-/** Si le soumissionnaire retenu:

- •- Manque à signer la commande conformément aux stipulations du cahier des charges.
- - Manque à déposer la caution définitive prévue selon les stipulations du cahier des charges.

#### ARTICLE 8- PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES

Les soumissionnaires doivent procéder obligatoirement au dépôt de leurs offres via TUNEPS.

L'envoi de l'offre technique et l'offre financière se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS (www.tuneps.tn), sauf si la taille du fichier dépasse le volume permis et déclaré par le système TUNEPS.

Le cas échéant, une partie de l'offre technique peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne.

Toutefois, tous les documents financiers doivent parvenir obligatoirement en ligne via TUNEPS. Tout élément ayant trait à l'évaluation technique et financière doit parvenir obligatoirement en ligne via TUNEPS.

les documents administratifs ainsi que la partie de l'offre technique en cas de dépassement du volume maximum permis techniquement et indiqué dans le manuel de procédures de passation des achats en ligne TUNEPS seront envoyés hors ligne par voie matérielle avant l'heure et la date limite fixées pour la remise des offres et mentionnées sur l'avis de la publication de cet consultation sur TUNEPS (www.tuneps.tn) par voie postale recommandée, par Rapid Poste ou remise directement au bureau d'ordre central à l'adresse suivante :

#### "Office National de la Télédiffusion" Cité Ennacim I – Montplaissir 1002 Tunis" – MontPlaisir.

Toute offre qui parvient après le délai (le cachet du bureau d'ordre de l'Office fait foi), sera automatiquement rejetée.

En cas de discordance entre l'offre en ligne et les documents envoyés en complément hors ligne, l'offre en ligne est prépondérante et sera prise en considération.

NB : en cas de disfonctionnement ou panne imprévisible ou l'incident technique reconnu par l'unité des achats publics en ligne chargée de la gestion de la plateforme TUNEPS comme il a été défini :

- -A l'article 02 du décret gouvernemental N° 416 du 11 Mai 2018 ;
- -A l'article 6 de l'arrêté de la Présidence du Gouvernement du 31 Aout 2018 ;
- -Les conditions d'utilisation des acheteurs et des fournisseurs de Tunisia On-Line E-Procurement System ;

Il sera procédé aux actions suivantes :

- -L'unité des achats publics en ligne procédera à la publication sur TUNEPS et tout autre moyen en ligne et hors ligne des incidents et disfonctionnement techniques survenus.
- -L'ONT contactera l'unité des achats publics en ligne pour savoir la cause de la suspension et l'état de traitement du dernier dossier et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires soit pour proroger le délai de remise des offres soit pour reporter la date d'ouverture des plis.

Sera déclaré adjudicataire le soumissionnaire dont l'offre technique a été jugée conforme et dont l'offre financière est la moins disante.

Pour plus d'information sur la procédure des achats publics en ligne TUNEPS, le soumissionnaire peut contacter le centre d'appel relevant de l'unité des achats publics en ligne à la Haute instance de l'achat public sur les numéros de téléphone : 70 130 340/71 566 364 et sur l'adresse email : tuneps@pm.gov.tn.

#### ARTICLE 09- PRESENTATION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

#### A\- Documents administratifs:

Les documents administratifs demandés sont les suivants :

- 1. L'engagement sur le cahier des charges déclarant avoir pris pleine et entière connaissance de l'ensemble des conditions administratives, financières et techniques du cahier des charges tels que publié sur la plateforme TUNEPS conformément au modèle en annexe 6;
- 2. La fiche de renseignement sur le soumissionnaire conformément au modèle en annexe 2.
- **3.** Un extrait du registre national des entreprises.
- **4.** La caution bancaire provisoire, établie auprès d'une banque tunisienne d'un montant de : trois cent Dinars tunisiens (300,000 Dinars tunisiens) Valables 60 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres. (Chèques non acceptés) annexe n°1.

Toute offre non accompagnée du cautionnement provisoire sera écartée.

NB: Toute offre ne comportant pas les pièces suscitées sera éliminée à l'expiration d'un délai supplémentaire éventuellement accordé aux soumissionnaires, à l'exception du cautionnement provisoire dont sa non-présentation constitue un motif de rejet d'office.

#### NB:

•Le système TUNEPS permet de vérifier en ligne la situation fiscale du soumissionnaire et son affiliation à un régime de sécurité sociale. A cet effet, le soumissionnaire doit être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale concernant les déclarations fiscales exigibles et affilié à un régime de sécurité sociale

#### B\- Offre financière:

NB: La soumission doit comporter une offre financière unique relative à la solution technique proposée. Toute soumission comportant plusieurs offres financières relatives à différentes solutions techniques sera rejetée.

Cette offre contiendra obligatoirement :

- 1. La lettre de soumission, clairement remplie, datée, et dûment signée par le soumissionnaire annexe 3 ·
- 2. Le bordereau des prix, objet de cette consultation, dûment remplis et signés conformément au modèle établi par l'ONT et joint (annexe 4) dans le dossier financier du cahier des charges.
- **3.** Le détail estimatif des prix des articles objet de cette consultation, dûment remplis et signés conformément au modèle établi par l'ONT et joint (annexe 5) dans le dossier financier du cahier des charges.

## NB: -La non présentation de l'un des documents afférents à l'offre financière entrainera le rejet de l'offre.

L'offre financière indiquera les prix relatifs aux fournitures et prestations proposés par le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation et devra être formulée selon les articles indiqués dans le bordereau de prix et le détail estimatif.

Le soumissionnaire doit indiquer, avec précision la désignation, la quantité (Qté), le prix unitaire (PU) et le prix total (PT) de chaque fourniture offerte, rabais éventuel compris. Le montant total de la soumission doit obligatoirement, correspondre à la sommation de prix totaux (PT) des fournitures de chaque article figurant aux devis détaillés, qui doit être conforme au tableau de décomposition figurant sur le dossier financier.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur la lettre de soumission, les bordereaux de prix et le détail estimatif seront conformes aux stipulations ci-après :

Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucun cas.

#### Montants présentés dans l'offre :

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur la lettre de soumission, les bordereaux de prix et le détail estimatif doivent être conformes aux stipulations ci-après :

- **1-** Fermes et non révisables;
- **2-** Etablis en Hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

#### Lettre de soumission

La lettre de soumission doit comporter les informations suivantes :

- 1- Le montant total de l'offre hors taxes en chiffres et en lettres
- 2- Le montant total des taxes en chiffres et en lettres
- 3- Le montant total de l'offre en toutes taxes en chiffres et en toutes lettres

#### Bordereau des prix :

Le bordereau des prix doit comporter les informations suivantes :

- 1- les prix unitaires hors taxes en chiffres;
- 2- les prix unitaires hors taxes en toutes lettres;

**NB**: le soumissionnaire doit se conformer au modèle présenté dans le cahier des charges (dossier financier).

#### **Détail estimatif:**

Le détail estimatif des prix doit comporter les informations suivantes :

- 1- les prix unitaires hors taxes;
- 2- les taxes appliquées;
- 3- le montant total de l'offre hors taxes;
- 4- le montant total de l'offre en toutes taxes comprises;

**NB**: le soumissionnaire doit se conformer au modèle présenté dans le cahier des charges (dossier financier).

#### C\- Offre technique:

Le soumissionnaire est tenu de joindre à son offre un dossier technique, comportant :

- Tableau de conformité technique (Annexe 7).

NB: -La non presentation de ce document technique entrainera le rejet de l'offre

#### ARTICLE 09- OFFRES PARVENUES HORS DELAIS

- 1- Toute offre parvenue hors délai ne sera pas prise en considération et sera renvoyée au soumissionnaire.
- 2- Aucune offre n'est acceptée en dehors de la date et l'heure fixées pour la réception des offres.

#### ARTICLE 07- OUVERTURE DES PLIS

La date de l'ouverture des plis est fixée sur la plateforme de la TUNEPS.

#### **ARTICLE 08- ATTRIBUTION DE LA COMMANDE**

L'ONT attribuera la commande au soumissionnaire dont l'offre financière est le moins disant et conforme techniquement.

#### **ARTICLE 09- CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les sommes dues en exécution de la présente commande seront payées comme suit:

- Cent pour cent (100%) du montant total, seront payés par virement bancaire, sur présentation d'une facture commerciale et du procès-verbal de réception provisoire signé par le représentant de l'ONT.

#### ARTICLE 10- CALENDRIER ET DELAI DE LIVRAISON ET D'EXECUTION

Le fournisseur s'engage à fournir les cartouches objet de la présente consultation dans un délai de trente (30) jours, comptés à partir du lendemain du jour de la date de réception du bon de commande par la société...

#### **ARTICLE 11: PENALITE DE RETARD :**

Si le délai de livraison n'est pas respecté par le fournisseur, sauf cas de Force Majeure, ce dernier sera passible, de plein droit, d'une pénalité de retard calculée à raison de un pour mille (1‰) du coût TTC des fournitures livrées en retard par jour de retard, jusqu'à concurrence de cinq pour cent (5%) au maximum du montant total TTC des fournitures non livrées.

Cette pénalité sera appliquée sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire ou engagement de toute autre procédure et sans préjudice pour l'ONT de toute autre demande en dédommagement pour retard ou pour inobservation des autres obligations contractuelles.

Les cas de force majeure, signalés en temps opportun à l'Office National de la Télédiffusion, empêcheront l'application de cette pénalité.

## ARTICLE 12- CONTRÔLE ET RECEPTION TECHNIQUE

Le contrôle par ONT peut se faire :

- -Soit au moment de la livraison
- -soit durant la période d'utilisation où il peut être relevé un vice de fabrication.

La livraison est attestée par la signature et cachet du service magasins de l'ONT portés sur le bon de livraison ou le bon de réception soumis par le fournisseur à ce service lors de la livraison. Toute anomalie sera consignée par écrit entre les deux parties.

La livraison conforme acquitte le fournisseur sous réserve de vice non découvert en cours de réception, compte tenu de l'emballage et du nombre des articles. Tout article non conforme aux spécifications techniques et à l'échantillon retenu ou défectueux, doit être enlevé dans les 72 heures ouvrables à partir de la date de notification de non-conformité du fournisseur par l'ONT et remplacé par le fournisseur à ses frais, dans un délai de 7 jours maximum à compter de la date de notification de la non conformité. Passé ce délai, une pénalité de retard lui sera alors appliquée selon la formule mentionnée dans l'Article relatif aux pénalités de retard.

#### **ARTICLE 13- GARANTIE**

- a) Le soumissionnaire garantit :
- Que toutes les fournitures proposées seront fournies à l'état neuf, n'ayant pour cela jamais fonctionné depuis leur fabrication dans les usines du constructeur.
- Que durant une période **d'une année** à partir de la réception quantitative et qualitative provisoire, les articles fournis sont garanties contre tous vices de fabrication et s'engage à remplacer les articles déclarés défectueux ou non conformes durant cette période.
- L'ONT notifiera par écrit au fournisseur, dans les meilleurs délais, toute réclamation soumise en vertu de cette garantie.
- b) la conformité des consommables et fournitures aux spécifications techniques décrites dans son offre,
- c) La période de garantie est déterminée à **un** (01) an au **minimum** et ceci à compter de la date de la réception quantitative et qualitative provisoire des consommables et fournitures.

#### **ARTICLE 14- CAUTION DEFINITIVE**

Pour assurer la parfaite exécution de la commande, le soumissionnaire retenu devra, dans les vingt (20) jours qui suivent la date de la notification de la lettre de commande ferme par l'Office, fournir une caution définitive égale à trois pour cent (3%) du montant total de la commande.

Cette caution bancaire est libérable, à condition que le fournisseur se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai d'un (01) mois à partir de la date de garantie et de la réception

définitive du matériel objet de la commande.

Cette caution bancaire devra être prévue pour être appelée à la première demande écrite, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou demande Judiciaire ou Administrative quelconque.

La carence du soumissionnaire retenu à satisfaire aux dispositions de cette clause constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution de la commande et de la saisie de la caution bancaire provisoire.

#### **ARTICLE 15- RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive sera prononcée après l'expiration de la durée de garantiede l'ensemble des cartouches objet de la consultation a compté à partir de la réception provisoire et ce sous réserve que:

- a) Toutes les obligations énoncées au marché soient respectées.
- b) Toutes les réserves émises au moment de la réception provisoire sur site et durant la période de garantie soient levées.
- c) Dans tous les cas la réception définitive sera prononcée au plus tard au bout, des 15 mois comptés à partir de la date de la réception provisoire, si l'ONT n'évoque plus de réserves avant ce délai.

#### ARTICLE 16- Emballage, assurance et transport

Le fournisseur emballera tous les articles de la manière requise pour qu'elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers leur destination finale, conformément aux dispositions de la commande. Pendant le transport, l'emballage sera suffisant pour résister en toutes circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l'entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que la destination finale des consommables est éloignée et de l'absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.

Tous les articles livrées en exécution de la commande seront entièrement assurées par le fournisseur contre toute perte ou dommage découlant de leur fabrication ou acquisition, de leur transport, leur entreposage et leur livraison.

Le transport de tous les articles est effectué par le fournisseur à ses frais, risques et périls.

#### **ARTICLE 17- VARIATION DANS LA MASSE**

L'Office se réserve le droit de diminuer ou d'augmenter la masse du marché dans une proportion de 20% sans que le fournisseur puisse prétendre à une indemnité ou modifier les conditions du marché initial. Au-delà de la proportion de 20 % d'augmentation de la masse, un avenant sera nécessaire.

#### **ARTICLE 18- LITIGES**

En cas de litige et lorsque aucun règlement à l'amiable, des différends qui pourraient résulter de l'exécution de la commande, les deux parties contractantes soumettront leur litige aux institutions judiciaires compétentes de Tunis.

#### **ARTICLE 19- RESILIATION DE LA COMMANDE:**

La commande pourrait être résilié :

- a) Résiliation de plein droit : En cas de faillite du titulaire du marché, la résiliation est prononcée de plein droit. Toutefois, ONT peut accepter le cas échéant, des offres qui peuvent être faites par les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché.
- b) Résiliation en cas de non accomplissement des obligations : La résiliation peut être également prononcée au cas où le fournisseur n'a pas rempli ses obligations. ONT le met en demeure par lettre recommandée, d'y satisfaire dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de mise en demeure. Passé ce délai, ONT pourra résilier purement et simplement le marché ou faire exécuter les prestations objet de ce marché, suivant le procédé qu'il jugerait utile aux frais du titulaire du marché.
- c) Résiliation pour cause d'influence sur les procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution : ONT peut résilier le marché s'il a été établi que le fournisseur a failli à l'engagement, objet de sa déclaration, de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution.

#### **ANNEXE 01**

## Modèle d'une caution provisoire

## Consultation n° CS-41-23/UISC/ONT

Je soussigné-nous soussignés (1)agissant en qualité de (2)
1) Certifie -Certifions que (3) a été agréé par le Ministre des Finances en
application de l'article N° 113 du décret n° décret n°2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation
des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été
révoqué que (3)a constitué entre les mains du
Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n° en date dule cautionnement fixe
de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article N°113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a
pas été restitué.
2) Déclare me-déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire,
(4)
Domicilié à (5) Au titre du montant du cautionnement
provisoire pour participer à (6) la consultation N° 41-23/UISC/ONT publié (e) en date du par
(7) l'ONT et relatif à l'acquisition, des consommables informatiques.
Le montant du cautionnement provisoire, s'élève à
lettres), et à Dinars (en chiffres).
3) M'engage-nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de (6) de la consultation N° 41-23/UISC/ONT et ce, à la première demande écrite de l'ONT sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.  Le présent cautionnement est valable pour une durée de 60 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.
Fait à le

- (1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).
- (2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.
- (3) Raison sociale de l'établissement garant.
- (4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale).
- (5) Adresse du soumissionnaire.
- (6) Appel d'offres à procédures simplifiées ou consultation.
- (7) Acheteur public.

## ANNEXE 02

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS Consultation n° CS-41-23/UISC/ONT

Nom et prénom ou Raison So	ociale:	•••••		
Structure légale :				
Résidence :				
Adresse:			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
N°Téléphone :	N°Fax :	E- Mail :		
Date de création :			•••••	
Matricule Fiscal:				
N° Registre National d'entre	prise:			
Capital Social:				
Nombre d'Agents :				
Représentation(s) Commerci	ale(s):			
Nom et prénom Du Représentant	Adresse de la Représentation Commerciale	N°Téléphone	N°FAX	E-MAIL
Fait à le				1
<u> </u>				

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

11



#### **OFFICE NATIONAL DE LA TELEDIFFUSION**

\*\*\*\*\*\*

# CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION NATIONALE N° CS-41-2023/UISC/ONT

#### **PORTANT SUR:**

L'acquisition de consommables Informatiques « cartouches imprimantes& photocopies »

\*\*\*\*\*\*

**DOSSIER FINANCIER** 

\*\*\*\*\*\*

## ANNEXE 03 MODELES DE LETTRE DE SOUMISSION

## Consultation N°CS 41-23/UISC/ONT

## **SOUMISSION**

Je soussigné	sous le numéro faisant	affilié à la C.N.S.S sous élection de domicile au
Après avoir pris connaissance de toute		
relatif à la réalisation d'une comman	nde pour la fourniture de conse	ommables informatiques Cités ci-
dessous:		
Le cahier des clauses administratives par Le cahier des spécifications techniques Les annexes		
Me soumets et m'engage à fournir la documents précités moyennant les prix directes et indirectes des taxes, sachan fournisseur.	x établis par moi-même en tena	ant compte de toutes les incidences
Le montant de mon offre résultant de l' Montant total hors taxes : en chiffres : et en toutes lettres : Montant des taxes en chiffres : et en toutes lettres :		es du cahier des charges s'élève à :
Montant total toutes taxes comprises	:	
en chiffres : et en toutes lettres :		
<b>D</b> éclare que mon offre reste valable prompter du lendemain de la date limite		élai de validité de l'offre) jours à
Me soumets et m'engage aussi à exécu conformément au délai dûment appro- sommes qu'elle doit en créditant	uvé par l'Office National de la	a Télédiffusion qui se libérera des
Affirme sous peine de résiliation de pl je ne tombe pas sous le coup d'une inter		
Fait à le		

Signature et cachet du soumissionnaire Avec la mention bon pour soumission

## ANNEXE 04 BORDEREAU DES PRIX

## Acquisition de consommables informatiques

articl	Cartouche d'encre pour :	Couleur /noir	Prix Unitaire HT	Prix Unitaire HT
e	Imprimante/ photocopie		en chiffres	en toutes lettres
1	KYOCERA FS-1060/ 1025 / 1125	Monochrome		
2	HP LaserJet Pro M127	Monochrome		
3	KYOCERA P 6021(couleur) ou	Noir		
4	6130CDN	Magenta		
5		Cyan		
6		Yellow		
7	KYOCERA FS-1040	Monochrome		
8		Noir		
9	Epson EcoTank L3210 / L1110	magenta		
10		cyan		
11		yellow		
12	Imp PANTUM M6559N	Monochrome		
13	HP LaserJet Pro M130	Monochrome		
14	Epson M1200	Monochrome		
15	Imp Epson A3 L1300	Noir		
16		Magenta		
17		Cyan		
18		Yellow		
19	HP laserJet CP 1215	Noir		
20	(couleur laser)	magenta		
21		cyan		
22		yellow		
23	Samsung ML-1640	Monochrome		
24	Samsung ML-2571N	Monochrome		
25	Samsung ML-3051 ND	Monochrome		
26	Fax canon laser 728	Monochrome		
	MF4410-4430-4450-4550D			
27	Photocopie Lexmark X860DE	Monochrome		
28	Photocopie Sharp BP-20M28	Monochrome		
29	Photocopie Sharp MX-M464N	Monochrome		
30	Photoconducteur Lexmark X860	Monochrome		
31	Photoconducteur MX-M464N	Monochrome		
32	Photoconducteur BP-20M28	Monochrome		

## ANNEXE 05 DETAIL ESTIMATIF DES PRIX:

articl e	Cartouche d'encre pour : Imprimante/ photocopie	Couleur /noir	Qté	Prix Unitaire HT	TVA	Prix Unitaire TTC	Prix Total TTC
1	KYOCERA FS-1060/ 1025 / 1125	Monochrome	25				
2	HP LaserJet Pro M127	Monochrome	7				
3	KYOCERA P 6021(couleur) ou	Noir	2				
4	6130CDN	Magenta	2				
5		Cyan	2				
6		Yellow	2				
7	KYOCERA FS-1040	Monochrome	10				
8		Noir	45				
9	Epson EcoTank L3210 / L1110	magenta	25				
10		cyan	25				
11		yellow	25				
12	Imp PANTUM M6559N	Monochrome	10				
13	HP LaserJet Pro M130	Monochrome	21				
14	Epson M1200	Monochrome	1				
15	Imp Epson A3 L1300	Noir	2				
16		Magenta	1				
17		Cyan	1				
18		Yellow	1				
19	HP laserJet CP 1215	Noir	3				
20	(couleur laser)	magenta	2				
21		cyan	2				
22		yellow	1				
23	Samsung ML-1640	Monochrome	1				
24	Samsung ML-2571N	Monochrome	1				
25	Samsung ML-3051 ND	Monochrome	2				
26	Fax canon laser 728 MF4410-4430-4450-4550D	Monochrome	3				
27	Photocopie Lexmark X860DE	Monochrome	2				
28	Photocopie Sharp BP-20M28	Monochrome	6				
29	Photocopie Sharp MX-M464N	Monochrome	3				
30	Photoconducteur Lexmark X860	Monochrome	3				
31	Photoconducteur MX-M464N	Monochrome	2				
32	Photoconducteur BP-20M28	Monochrome	2				
	Total de la com	nande TTC					

## ANNEXE 06- ENGAGEMENT SUR LE CAHIER DES CHARGES

## **CONSULTATION N° 41-2023/UISC/ONT**

Je soussigné (Nom) : (Prénom)	
Profession et demeure:	
Ou nous soussignés (Dénomination):	
Inscrit au registre de commerce sous le N° Siège social :	
Représenté(s) aux fins des présents par (Nom – Prénom et qualité du représentant légal):	
Ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour <b>CONSULTATION N°</b> CS-41-2023/ <b>UISC/O</b>	NT .

Déclare sur l'honneur avoir pris pleine et entière connaissance de l'ensemble des conditions administratives, financières et techniques du cahier des charges de de la consultation tels que publié sur la plateforme TUNEPS.



\*\*\*\*\*\*

## CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION NATIONALE N° CS-41-2023/UISC/ONT

### **PORTANT SUR:**

L'acquisition de consommables Informatiques « cartouches imprimantes& photocopies »

\*\*\*\*\*\*

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES** 

# ANNEXE 07 TABLEAU DE CONFORMITE TECHNIQUE

Item	Désignation	Couleur +référence	Minimum exigé				Réponse fournisseur			
			Nb minimum de pages	Origine	Pays d'origine	Référence	Nb minimum de pages	Origine	Pays d'origine	
1	KYOCERA FS-1060/ 1025 / 1125	Noire TK 1120	3000 P	originale	A préciser					
2	HP LaserJet Pro M127 FN	Monochrome CF 283A	1500 p	originale	A préciser					
3	KYOCERA P 6021(couleur) ou 6130 CDN	Noir (TK-580K)	3500 p	originale	A préciser					
4		Magenta (TK-580M)	2800 p	originale	A préciser					
5		Cyan (TK-580 C)	2800 p	originale	A préciser					
6		Yellow (TK-580 Y)	2800 p	originale	A préciser					
7	KYOCERA FS-1040	Monochrome TK 1110	2500 p	originale	A préciser					
8		Noir	4500	originale	A préciser					
9	Epson EcoTank L3210 / L1110	magenta	4500	originale	A préciser					
10	21110	cyan	4500	originale	A préciser					
11		yellow	4500	originale	A préciser					
12	Imp PANTUM M6559N	Monochrome	1600 p	originale	A préciser					
13	HP LaserJet Pro M130 FN	Monochrome CF 217A	1600 p	originale	A préciser					
14	Epson M1200	Monochrome	3200	originale	A préciser					
15	Imp Epson A3 L1300	Noir	4000	originale	A préciser					
16		magenta	6500							
17		cyan	6500							
18		yellow	6500							
19	HP laserJet CP 1215	Noir CB540A	2200	originale	A préciser					

## **CS-41-23/UISC/ONT**

20	(couleur laser)	Magenta CB543A	1400	originale	A préciser		
21		Cyan CB541A	1400	originale	A préciser		
22		Yellow CB542A	1400 p	originale	A préciser		
23	Samsung ML-1640	Monochrome P1082A	3000 p	originale	A préciser		
24	Samsung ML-2571N	Monochrome	2000 p	originale	A préciser		
25	Samsung ML-3051 ND	Monochrome ML-D3050A	4000 p	originale	A préciser		
26	Fax canon laser 728 MF4410-4430-4450-4550D	Monochrome EP 728 Noir	2100	originale	A préciser		
27	Photocopie lexmark x860DE		35000 p	originale			
28	Sharp BP-20M28	Monochrome	23000P	originale	A préciser		
29	Sharp MX-M464N	Monochrome	40000p	originale	A préciser		
30	Photoconducteur Lexmark X860	Monochrome	48000	originale			
31	Photoconducteur MX-M464N	Monochrome	300000	originale			
32	Photoconducteur BP-20M28	Monochrome	120000	originale			